



PROVINCE DE HAINAUT  
ARRONDISSEMENT DE MONS

## ENQUÊTE PUBLIQUE :

### ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

#### Article 65 – Demande de modification des conditions particulières d'exploitation

**Concerne la demande du** Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, n°16 (7000) Mons, représentée par M. BEQUET Bernard, Fonctionnaire technique)

**En vue de** modifier les conditions particulières d'exploitation d'un permis unique (modification des conditions particulières de l'Arrêté des Fonctionnaire technique et délégué du 08/01/2020 abrogeant l'arrêté des mêmes Fonctionnaires du 18/04/2011. Les conditions relatives aux dispositions préventives relatives aux odeurs et à l'exploitation de la torchère ont été supprimées et doivent être refixées dans le permis actuel. De plus, une clarification au niveau des nuisances olfactives et de leur surveillance est à faire) octroyé à la s.a. Vanheede Biomass Solutions, rue de l'Épinette, n°12 (7040) QUEVY, représentée par M. Julien POZZA, pour l'établissement sis (2<sup>ème</sup> Division – ex Quévy-le-Grand), rue de l'Épinette, n°12 (7040) QUEVY.

Le présent dossier pourra être consulté à l'administration communale, rue de Pâturages, n°64 (école communale) à 7041 Quévy et ce à partir du : **16/08/2022**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au :
Le 27/07/2022	Le 16/08/2022	Route de Pâturages, 64 (école communale) à 7041 QUEVY Le 30/08/2022 à 15 h	Collège communal Rue de Pâturages, n°50 7041 QUEVY

Ps : suspension des délais d'enquête entre le 16/07 et le 15/08 et entre le 24/12 et le 01/01 (article D.29-13§2 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement)

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Au vu de la situation actuelle, le dossier peut être consulté, **uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de la Cellule Cadre de Vie - ☎ 0471 / 17 77 57 ou par mail à l'adresse : [urbanisme@ac-quevy.be](mailto:urbanisme@ac-quevy.be)**, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, les jours ouvrables, sauf le vendredi, à savoir :

- les lundis et mercredis, de 8h30 à 12h00,
- les mardis et jeudis, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
- les mardis de 16h à jusqu'à 20 h.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès


Du demandeur	Du conseiller en environnement (à défaut agent communal délégué à cet effet)	Du Fonctionnaire technique
SPW – Fonctionnaire technique (M. BEQUET Bernard) Place du Béguinage, n°16 (7000) MONS ☎ 065 / 32 82 06 – 065 / 32 82 34	Monsieur FREROTTE ☎ 0471 / 17 77 57	Place du Béguinage, n°16 (7000) MONS ☎ 065 / 32 82 33

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est l'Administration communale de Quévy.

A Quévy, le 26 juillet 2022

Par le Collège,

La Directrice générale f.f. ,

  
J. DEMOUSTIER



Pour la Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

  
D. VOLANT

